

Compte rendu

Comité de projet – Centrale photovoltaïque au sol

La Machine

Table des matières

Compte rendu	1
1. Le contexte du projet.....	3
1.1. Concertation locale.....	3
1.2. Maîtrise foncière :	3
1.3. Démarches réglementaires :	3
1.4. Raccordement :	3
2. Présentation des choix d'implantation et des retombées pour le territoire.....	3
3. 3. Planification et calendrier prévisionnel	4

Date : 30/09/2025

Lieu : Salle du conseil municipal – Mairie de La Machine

Participants :

DDT 58

- Laurent KOMPF (Directeur des Territoires)
- Erika JUHEL (Chargée de mission Transition énergétique)

CC Sud Nivernais

- Moustapha CHOUIREB (Directeur Général des Services)

Mairie de La Machine :

- Daniel BARBIER (Maire)
- Marie-Christine VINGDIOLET (Premier Adjoint)
- Jean-François VINDIOLET (Deuxième Adjoint)
- Carole BORNET (Cinquième Adjoint)
- Michel RAPIAT (Quatrième Adjoint)
- Pascal GIRARD

Enoé

- Rose GULDEN (Responsable développement Centre)
- Laura METERREAU (Chargée d'étude environnement)
- Guillaume THORAVAL (Chef de projet)

1. Ordre du jour : Présentation du projet de centrale PV sol à la Machine

1. Les étapes du projet
2. Présentation des choix d'implantation
3. Planification et calendrier prévisionnel

1. LE CONTEXTE DU PROJET

1.1. Concertation locale

- Comité de projet réalisé à la demande de la DDT, car le projet se situe en zone d'accélération non encore arrêté. En parallèle Enocé a réalisé d'une permanence publique du 30/09 au 01/10 sur le territoire de La Machine.
- Enocé a tenu informé la Commune et l'intercommunalité tout au long des études de l'évolution des analyses. Le porteur de projet a également présenté en 27/05/2025 le projet en Comité de Projet de la DDT 58.
- Le projet a été jalonné par la concertation des acteurs du territoire (obtention de délibérations intercommunale et communale) Il a d'ailleurs fait l'objet de deux présentations en conseil municipal ; une en 2022 et une le 01/10/2025.

1.2. Maîtrise foncière :

- Projet réalisé sur une ancienne carrière appartenant au patrimoine foncier de COLAS sur la parcelle cadastrale AM 150.

1.3. Démarches réglementaires :

- Etude d'impact en cours de finalisation qui a fait l'objet d'un inventaire 4 saisons faune/flore
- Modification simplifiée du PLU en cours (modification zonage + suppression emplacement réservé destiné à la Commune dont elle n'a plus besoin.) Cela permet de zoner le projet en 1AUpv et de créer une cohérence avec le projet déjà autorisé sur le territoire de la Commune

1.4. Raccordement :

- Le raccordement est un enjeu majeur à la possibilité de développer ce projet. Enocé reste à l'écoute du territoire et des modifications du réseau électrique apportées par Enedis (augmentation de capacité du poste de Champvert, création d'un poste source à proximité de Cercy-la-Tour) d'ici à l'obtention du permis de construire
- Le sujet d'une cartographie des capacités disponible pour injection sur le réseau sera également travaillée en concertation entre la DDT et ENEDIS

2. PRESENTATION DES CHOIX D'IMPLANTATION ET DES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

- Justification du choix du site initial : site dégradé répondant aux sites fléchés par l'état en matière de développement de projet photovoltaïques : ancienne carrière de schiste ayant cessé son activité en 2012.

- Présentation des études environnementales 4 saisons et des mesures en découlant :
 - Evitement des enjeux environnementaux forts
 - Préservation des habitats favorables aux chiroptères + zone de nidification des picidés sédentaires
 - Consultation de la DREAL à venir pour présentation des mesures
- Préservation du terroir emblématique du site permettant de créer une zone tampon avec l'étang Grenetier et de favoriser une forte intégration paysagère.
- Le projet envisagé fait l'objet d'une emprise fortement en baisse passant de 18 ha à 4.6 ha.
- Une répartition fiscale estimative est présentée et le sujet de participation est abordée par la DDT qui indique l'obligation légale (Loi APER) pour le porteur de projet de proposer une participation à la collectivité locale et territoriale. Enoé se renseigne sur cette obligation pour répondre au mieux aux exigences réglementaires.

3. 3. PLANIFICATION ET CALENDRIER PREVISIONNEL

- Permis de construire : dossier en cours de finalisation pour un dépôt prévu courant décembre 2025.
- Obtention du permis de construire : mi 2027
- Mise en service : 2028/2029